



Pose de panneaux solaires durant le délai de rétractation

Par Ardecho07

Bonjour à tous

Mais parents ont souscrit un contrat pour les panneaux photovoltaïques à un prix élevé ainsi que des promesses de récupération de TVA et sans avoir l'information sur le coût du rachat (EDF) de l'électricité fournie par ces mêmes panneaux.

Cette société a posé les panneaux durant le délai de rétractation. J'ai alerté mes parents que la démarche n'était pas correct.

Peuvent-ils se rétracter ? Merci de vos conseils avisés.

Cordialement

Par morobar

Bonjour,

Qu'est ce qui vous fait croire qu'il existe un délai de rétractation ?

Si tel est le cas, il faut en profiter de suite.

Par Ardecho07

Merci pour votre retour, le délais de rétractation était noté sur le devis. Maintenant ce dernier est dépassé. Mes parents (qui sont retraités) ont ils un recours pour annuler cette action ?

Par jodelariege

bonsoir

vos parents devraient prendre contact avec une agence locale de défense du consommateur qui ,pour quelques dizaines d'euros de cotisation annuelle, étudiera le dossier ,les conseillera et les épaulera